ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Goergen Marc, conseiller (excusé).

3.1.	**Administration générale** **Approbation des titres de recettes**	**Décision**

Le conseil communal,

2019

N°	LIBELLÉ	ARTICLE BUDGÉTAIRE	MONTANT
01	Subside pour le projet d'extension de la Maison relais au Centre de Rodange	1.242.161000.12001	544.002,60 €
02	Autres remboursements	2.112.748380.99001	27.767,54 €
03	Participation de l'État aux frais de salaires du personnel à capacité réduite	2.121.744612.99003	3.282,16 €
04	Part du fonds de l'emploi dans l'attribution d'une pension de préretraite-solidarité à des ouvriers communaux	2.121.748380.99001	2.556,35 €
05	TVA – septembre	2.121.748391.99001	20.230,69 €
06	Remboursement de l'État dans les travaux de jeunes chômeurs	2.264.744400.99001	52.897,98 €
07	Part de l'État dans la formation des apprentis	2.264.744400.99002	4.973,75 €
08	Part de l'État dans la formation des apprentis	2.264.744400.99002	1.516,32 €
09	Part de l'État dans la formation des apprentis	2.264.744400.99002	7.838,95 €
10	Part de l'État dans la formation des apprentis	2.264.744400.99002	1.354,29 €
11	Location de la chasse	2.413.708211.99001	1.069,58 €
12	Location de la chasse	2.413.708211.99001	178,09 €
13	Recettes buvette piscine Rodange	2.823.705100.99001	1.797,20 €
14	Recettes automates boissons et nourritures piscine Rodange – septembre	2.823.705100.99002	149,10 €
15	Recettes automates boissons et nourritures piscine Rodange – ristourne	2.823.705100.99002	1.052,52 €
16	Droits d'entrée piscine Pétange	2.823.706090.99001	107,50 €
17	Droits d'entrée piscine de Rodange	2.823.706090.99002	20.284,90 €
	Total		**691.059,52 €**

Remarque : Aucune décision n'a été prise sub point 2. de l'ordre du jour

Considérant qu'en fait, ces titres doivent être soumis à l'approbation du conseil communal alors qu'ils ont pour objet le recouvrement de recettes qui n'ont pas été autorisées par cette autorité

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

les documents en question.

La présente délibération n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.2.	**Administration générale** **Création d'un comité de pilotage pour les besoins de l'espace muséologique 9/44**	**Décision**

Le conseil communal,

Revu sa décision du 13 juillet 2015 par laquelle il a décidé l'aménagement d'un espace muséologique dans la Maison Rouge à Pétange ;

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant

- l'institution d'un comité de pilotage du Musée 9/44 ayant pour mission de :
  - donner vie au musée en proposant des événements et échanges d'expositions avec des musées qui se consacrent aux sujets de la deuxième guerre mondiale,
  - travailler sur les documentations existantes et de voir leurs possibilités d'intégration dans le Musée 9/44,
  - définir les moyens de présentation des interviews réalisés avec des témoins de l'époque,
  - présenter de nouveaux thèmes destinés à être intégrés temporairement ou définitivement dans l'exposition permanente,
  - assurer une publicité continue de l'espace muséologique ;
  - … ;
- de porter le nombre des membres dudit comité de pilotage à maximum sept ;
- d'ores et déjà que les trois associations locales « Amis de l'Histoire », « Comité du Souvenir de la commune de Pétange » et « Syndicat d'Initiative et du Tourisme de la commune de Pétange » soient représentées au sein du comité de pilotage en question ;
- que le secrétariat du comité de pilotage soit en principe assuré par un membre du personnel communal, tout comme c'est le cas pour les commissions consultatives ;
- d'accorder aux membres dudit comité de pilotage des jetons de identiques à ceux revenant aux membres des commissions consultatives ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du conseil communal du 20 novembre 2017 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

1. D'instaurer un nouveau comité dénommé « comité de pilotage de l'espace muséologique 9/44 », composé de sept membres au maximum.

2.1. D'accorder aux membres des jetons de présence identiques à ceux revenant aux membres des commissions consultatives.

2.2. D'exclure du bénéfice de cette mesure les membres du personnel communal pour lesquels cette tâche est mise en compte comme temps de travail.

3. De charger le collège des bourgmestre et échevins de procéder à la publication d'un appel à candidatures.

La présente est transmise à l'autorité supérieure pour approbation.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.3.	**Administration générale** **Autorisation d'ester en justice dans un litige en matière de recouvrement de factures non payées**	**Décision**

Le conseil communal,

Considérant que M. Joseph Etute conteste de façon régulière les factures émises par la Commune de Pétange ;

Considérant plus spécialement que suivant ordonnances conditionnelles de paiement rendues par le Juge de Paix de Luxembourg en date du 21 mars respectivement en date du 7 mai 2019, M. Joseph Etute, propriétaire de l'immeuble sis à L-4756 Pétange, place du Marché n° 13, L-4756 Pétange, a été sommé de payer à la Commune de Pétange la somme de 144,40 euros avec les intérêts légaux et la somme de 928,81 euros avec les intérêts légaux ;

Vu que M. Joseph Etute a formé contredit contre les deux ordonnances de paiement en date du 26 mars 2019 et en date du 15 mai 2019 ;

Vu l'article 83 de la loi communale du 13 décembre 1988, qui stipule que toutes les actions en justice dans lesquelles la commune intervient comme demanderesse ne peuvent être intentées par le collège des bourgmestre et échevins que sur une autorisation délivrée par le conseil communal ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

d'autoriser le collège des bourgmestre et échevins à agir en justice dans l'affaire décrite ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.4.	**Administration générale** **Travaux de déplacement d'un poste de transformation à Lamadelaine : vote d'un devis et d'un crédit spécial**	**Décision**

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de faire procéder, préalablement aux travaux de construction de la nouvelle école et de la nouvelle maison relais à Lamadelaine, au déplacement du poste de transformation situé dans l'école préscolaire dans la rue Nic Thill ;

Vu le devis afférent, dressé par le département technique lequel se chiffre au montant total arrondi de 350.000,00 euros (TTC) ;

Considérant que cette dépense supplémentaire pourra être assumée par les fonds disponibles, ainsi que le fait apparaître le tableau de la situation financière simulée de la commune au 8 novembre 2019, tenu continuellement à jour par les soins du service communal des finances ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.

2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 350.000,00 euros (TTC).

3° D'admettre un crédit spécial de 350.000,00 euros à l'article 4.624.222100.20031, intitulé « Travaux de déplacement d'un poste de transformation de l'école préscolaire dans la rue Nic Thill à Lamadelaine », du budget de l'exercice 2019.

Prie l'autorité supérieure de donner son attache au point 3 mentionné ci-dessus.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.5.	**Administration générale** **Nouvel aménagement du raccordement au rond-point d'accès au P&R à Rodange : vote d'un devis**	**Décision**

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins

- informant que la Société nationale des chemins de fers luxembourgeoise (CFL) entend procéder en 2020 à l'aménagement d'un rond-point d'accès au P&R en cours de construction à Rodange ;
- suggérant de raccorder ce nouveau rond-point avec la rue de l'Industrie en passant à travers le parking existant ;
- expliquant que ce déplacement du raccordement de la rue de l'Industrie au futur rond-point permettra d'intégrer les parcelles communales, sur lesquelles est situé le parking actuel, dans le périmètre du futur PAP du quartier de la gare à Rodange ;
- faisant état que les coûts supplémentaires par rapport au projet initial des CFL, engendrés par le déplacement de la bretelle de raccordement, s'élèvent à 405.194,27 euros et que ces coûts seront entièrement à charge de la Commune ;
- précisant qu'en raison du déplacement de la bretelle de raccordement précitée, +/- 25% de la surface du futur PAP du quartier de la gare appartiendront à la Commune ;
- concluant que trois quart des coûts susmentionnés seront par conséquent récupérés dans le cadre de la procédure d'adoption du projet d'aménagement particulier précité ;
- informant que, dans une deuxième phase, il est projeté de procéder en 2021 à l'aménagement d'un passage souterrain reliant la rue de Luxembourg au nouveau quartier de la gare du côté de la rue de l'Industrie et que les frais supplémentaires à charge de la Commune pour l'élargissement dudit passage souterrain seront également récupérés dans le cadre de la procédure d'adoption du PAP susmentionné ;

Vu le devis afférent dressé par le bureau d'ingénieurs-conseils INCA, de Niederanven, le 2 octobre 2019, pour le compte des CFL, lequel se chiffre au montant total de 405.194,27 euros (TTC) ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.

2° D'approuver le devis afférent au montant total de 405.194,27 euros (TTC).

3° De prévoir un crédit de 410.000,00 euros à l'article 4/624/221323/20033, intitulé « Travaux d'aménagement du raccordement au rond-point d'accès au P&R à Rodange », du budget de l'exercice 2020.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.1.	**Travaux extraordinaires** **Travaux de réaménagement de l'entrée principale de la maison « Pesch » à Pétange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Maison « Pesch » à Pétange: travaux de réaménagement de l'entrée principale
(article 4.132.221311.17029 – exercices 2017-2019)

Total du crédit approuvé : ..... 80.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :..... 80.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : ..... 76.674,16 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.2.	**Travaux extraordinaires** **Travaux d'installation de bornes pour défibrillateurs sur le territoire de la commune de Pétange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Travaux d'expansion du réseau de défibrillateurs
(article 4.132.221311.99004 – exercice 2018)

Total du crédit approuvé : .....45.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :.....45.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : .....37.454,20 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.3.	**Travaux extraordinaires** **Travaux de remplacement de la détection d'incendie du centre de recyclage à Rodange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Centre de recyclage à Rodange: travaux de remplacement de la détection d'incendie (article 4.134.221311.18031 – exercices 2018-2019)

Total du crédit approuvé : ..... 13.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :..... 13.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : ..... 12.228,20 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.4.	**Travaux extraordinaires** **Travaux de mise en place d'un voile solaire à la crèche « Kordall » à Pétange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Crèche Kordall à Pétange: travaux de mise en place d'un voile solaire
(article 4.241.221311.19045 – exercice 2019)

Total du crédit approuvé : .....38.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :.....38.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : .....33.355,97 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.5.	**Travaux extraordinaires** **Travaux de renouvellement des infrastructures (phase 1) de la rue de Niederkorn à Pétange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Renouvellement des infrastructures dans la route de Niederkorn à Pétange (phase 1)
(article 4.624.221313.17034 – exercices 2018-2019)

Total du crédit approuvé : .....530.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :.....530.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : .....474.975,41 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.6.	**Travaux extraordinaires** **Travaux de démolition et de remise en état de la chaussée et des pignons avoisinants de la maison « Heintz » à Pétange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Maison Heintz à Pétange: travaux de démolition et de remise en état de la chaussée et des pignons avoisinants
(article 4.650.221311.17030 – exercices 2017-2019)

Total du crédit approuvé : .....100.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :.....100.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : .....90.583,98 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.7.	**Travaux extraordinaires** **Travaux d'installation d'un chauffage au chalet des terrains de jeux de boules à Rodange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Terrains jeux de boules à Rodange: installation d'un chauffage
(article 4.810.221312.19022 – exercice 2019)

Total du crédit approuvé : .....10.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :.....10.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : .....7.105,54 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.8.	**Travaux extraordinaires** **Travaux d'installation d'un nouvel éclairage au terrain de football principal à Pétange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Terrain de foot à Pétange: travaux d'installation d'un nouvel éclairage au terrain principal du terrain de foot à Pétange
(article 4.821.222100.19011 – exercice 2019)

Total du crédit approuvé : .....110.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :.....110.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : .....102.878,10 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.9.	**Travaux extraordinaires** **Travaux de modification de la ventilation extérieure du centre sportif à Pétange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Centre sportif à Pétange: travaux de modification de la ventilation extérieure (article 4.822.221311.19018 – exercice 2019)

Total du crédit approuvé : .....15.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :.....15.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : .....12.659,24 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.10.	**Travaux extraordinaires** **Travaux de modification de la ventilation des terrains squash du centre sportif à Pétange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Centre sportif à Pétange: travaux de modification de la ventilation au niveau des terrains squash (article 4.822.221311.19019 – exercice 2019)

Total du crédit approuvé : .....35.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :.....35.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : .....31.920,13 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.11.	**Travaux extraordinaires** **Travaux de renouvellement de la ventilation du hall polyvalent à Rodange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Hall polyvalent à Rodange: travaux de renouvellement de la ventilation
(article 4.822.221311.19037 – exercice 2019)

Total du crédit approuvé : ..... 26.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé..... 26.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : ..... 25.649,14 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.12.	**Travaux extraordinaires** **Établissement d'un audit énergétique de la piscine « PIKO » à Rodange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Piscine « Piko » à Rodange : audit énergétique
(article 4.823.211000.16013 - exercices 2016-2019)

Total du crédit approuvé : ..... 6.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :..... 0,00 € (TTC)
Total de la dépense : ..... 6.000,00 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.13.	**Travaux extraordinaires** **Travaux de conservation du sous-sol de la piscine « PIKO » à Rodange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Piscine « Piko » à Rodange : travaux de conservation à réaliser au sous-sol
(article 4.823.221200.12001 - exercices 2016-2019)

Total du crédit approuvé : .....200.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :.....200.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : .....197.404,60 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.14.	**Travaux extraordinaires** **Travaux de remise en état des filtres de la piscine « PIKO » à Rodange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Piscine « Piko » à Rodange: travaux de remise en état des filtres
(article 4.823.221311.19014 – exercice 2019)

Total du crédit approuvé : .....110.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :.....110.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : .....78.088,72 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.15.	**Travaux extraordinaires** **Travaux de réfection de la toiture mobile de la piscine « PIKO » à Rodange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Piscine « Piko » à Rodange: travaux de réfection de la toiture mobile
(article 4.823.221311.19040 – exercice 2019)

Total du crédit approuvé : .....100.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :.....100.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : .....97.227,00 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.16.	**Travaux extraordinaires** **Travaux de remplacement de la menuiserie extérieure du centre culturel à Rodange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Centre culturel à Rodange: travaux de remplacement de la menuiserie extérieure (article 4.831.221311.17003 – exercices 2017-2019)

Total du crédit approuvé : .....110.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :.....115.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : .....114.924,83 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.17.	**Travaux extraordinaires** **Travaux de remplacement de la centrale de détection d'incendie de la maison de la culture « A Rousen » à Pétange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Maison de la culture « A Rousen » : travaux de remplacement de la centrale de détection d'incendie
(article 4.831.221311.18030 – exercices 2018-2019)

Total du crédit approuvé : .....17.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :.....17.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : .....16.769,40 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.18.	**Travaux extraordinaires** **Travaux d'installation de l'équipement pour la station radio « Péiteng On Air » au bâtiment « AUDEO » à Lamadelaine : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Audeo à Lamadelaine: équipement pour la station radio « Péiteng On Air »
(article 4.831.223800.19042 – exercices 2018-2019)

Total du crédit approuvé : ..... 85.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :..... 85.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : ..... 74.435,32 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.19.	**Travaux extraordinaires** **Travaux d'installation de panneaux acoustiques à l'école « Neiwiss » à Rodange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Ecole Neiwiss à Rodange: travaux d'installation de panneaux acoustiques
(article 4.913.223800.19024 – exercice 2019)

Total du crédit approuvé : ..... 45.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :..... 45.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : ..... 43.917,12 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.20.	**Travaux extraordinaires** **Travaux d'aménagement de salles de classe supplémentaires au grenier de l'école « Am Park » à Pétange : vote du décompte**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Ecole « Am Park » à Pétange: travaux d'aménagement de salles de classe supplémentaires au grenier
(article 4.919.221311.17006 – exercices 2017-2019)

Total du crédit approuvé : .....605.000,00 € (TTC)
Total du devis approuvé :.....605.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : .....469.694,07 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le décompte spécifié ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

3.6.21.	**Travaux extraordinaires** **Travaux de réaménagement de la rue de la Providence et des cours de récréation des écoles de Lamadelaine : vote d'un crédit supplémentaire et du décompte adapté**	**Décision**

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 19 novembre 2018 aux termes de laquelle il a approuvé le décompte au montant de 627.762,65 euros ;

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins expliquant qu'il faut prévoir encore un crédit supplémentaire de 7.320,94 euros pour régler des factures remises seulement à l'administration communale de Pétange après achèvement des travaux ;

Considérant que le crédit inscrit à l'article 4.913.221313.15023 de l'exercice 2019 s'élève à 0,00 euros et qu'il y a lieu d'admettre un crédit supplémentaire de 7.320,94 euros de sorte que le crédit total pour ce projet s'élève à 635.083,59 euros (627.762,65 euros + 7.320,94 euros) ;

Considérant que cette dépense supplémentaire pourra être assumée par les fonds disponibles ainsi que le fait apparaître le tableau de la situation financière simulée de la commune au 8 novembre 2019, tenu continuellement à jour par les soins du service communal des finances ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que, d'après l'article 148 du règlement précité le décompte des projets de travaux, faisant suite à la réception définitive des travaux, établi conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi sur les marchés publics, est soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu le décompte adapté des travaux, tel qu'il a été arrêté par le collège des bourgmestre et échevins, le 8 novembre 2019, à savoir :

Ecoles à Lamadelaine: travaux de réaménagement de la rue de la Providence et des cours de récréation

(article 4.913.221313.15023 – exercices 2014-2019)

Total du crédit approuvé : .....635.083,59 € (TTC)
Total du devis approuvé :.....720.000,00 € (TTC)
Total de la dépense : .....635.083,59 € (TTC)

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

1 D'approuver le décompte adapté ci-dessus, qui sera joint au décompte administratif pour servir, lors de l'apurement de celui-ci par l'autorité supérieure, de document justificatif à l'appui des dépenses y inscrites.
2 De voter un crédit supplémentaire de 7.320,94 euros à l'article 4.913.221313.15023, intitulé « Ecoles à Lamadelaine: travaux de réaménagement de la rue de la Providence et des cours de récréation du budget », de l'exercice 2019.

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir donner son aval pour le point 2°.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

4.1.	**Enseignement** **Approbation de la liste d'ancienneté des instituteurs (m/f) de l'année scolaire 2019/2020**	**Décision**

Le conseil communal,

Considérant que M. Gira Carlo a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour ;

Revu sa délibération du 19 avril 2010 portant sur le règlement d'occupation des postes pour les instituteurs et plus particulièrement son article 2.1. qui stipule que *« l'ancienneté de service des instituteurs dans la commune est constatée sur base d'un tableau unique, tenu à jour par l'Administration communale et arrêté annuellement par le conseil communal dans le cadre des délibérations de l'organisation scolaire »* ;

Considérant que Fraccalvieri Nicolas était affecté en tant qu'instituteur à l'Administration communale de Pétange à partir de l'année scolaire 2018/2019, que l'intéressé ne figurait en 2018 sur aucune des deux listes établies par le ministère et, en conséquence, non plus sur la liste d'ancienneté 2018/2019, il importe de le rajouter immédiatement à la suite de ceux inscrits sur la liste d'ancienneté précitée ;

Considérant le départ à la retraite de Rauen Marie-Jeanne ;

Considérant que Bernardo Noémie, Muzzolini Corinne et Schlim Nathalie ont été réaffectées à une autre commune dans le cadre de la première liste des postes d'instituteurs vacants ;

Considérant que dans le cadre des délibérations du conseil communal six candidats ont été réaffectés sur la liste 1 dans l'ordre suivant :

1. Quirin Marc de Lamadelaine
2. Panetta Joana d'Athus
3. Anllo Pena Stéphanie d'Aubange
4. Tarayre Michèle de Sanem
5. Wealer Aurélie de Niederkorn
6. Blaise Julien de Dudelange

Considérant que le Ministère de l'Education nationale a affecté, dans le cadre de la 2e liste des postes d'instituteurs vacants, à la commune de Pétange onze nouveaux instituteurs-stagiaires (m/f) dans l'ordre de leur classement au concours d'admission à la fonction d'instituteur, à savoir :

1. Gangolf Aline de Pétange
2. Heinz Anne de Soleuvre
3. Defendi Laura de Pétange
4. Da Costa Sandy de Rodange
5. Fisch Laurent de Pétange
6. Andriani Linda d'Athus
7. De Sousa Cindy de Soleuvre
8. Thill Véronique de Niederkorn
9. Thil Serena de Schouweiler
10. Gauche Christian de Bascharage
11. Lentz Mandy de Bascharage

Vu la liste d'ancienneté des instituteurs relative à l'année scolaire 2019/2020 telle que présentée ci-après :

Ordre d'ancienneté	**Noms et prénoms**	**cycle**	**nomination réaffectation affectation**	**ordre de la délibération**	**ordre de nomination de réaffectation d'affectation**
1	SCHMIT Sylvie	C 2 - 4	09.09.1981		
2	MONTALTO Nadia	C 2 - 4	05.07.1989		
3	COLBACH Gérard	C 2 - 4	12.07.1990	*1.2.3*	
4	WILLET Véronique	C 2 - 4	07.07.1992	*1.2.1.1*	*3*
5	WAGNER Sylvie	C 2 - 4	07.07.1992	*1.2.1.1*	*5*
6	LINDEN Annick	C 2 - 4	07.07.1992	*1.2.2*	
7	BODEVIN Marianne	C 2 - 4	09.07.1993	*1.2.1.1*	*1*
8	MAACK Sandra	C 2 - 4	09.07.1993	*1.2.1.1*	*2*
9	TRAUSCH Claudine	C 2 - 4	09.07.1993	*1.2.1.1*	*3*
10	FELLER Karine	C 1	15.07.1994	*1.1.1*	*1*
11	KOENIG Nathalie	C 1	15.07.1994	*1.1.1*	*2*
12	SOLVI Manila	C 1	15.07.1994	*1.1.1*	*4*
13	BIEVER Chantal	C 2 - 4	15.07.1994	*1.3.1*	*1*
14	CLEES Isabelle	C 2 - 4	15.07.1994	*1.3.1*	*2*
15	BORDONARO Sylvie	C 2 - 4	15.07.1994	*1.3.1*	*3*
16	BEVOT Tania	C 2 - 4	12.07.1996	*5.2.2.1*	*1*

Ordre d'ancienneté	Noms et prénoms	cycle	nomination réaffectation affectation	ordre de la délibération	ordre de nomination de réaffectation d'affectation
17	HOFFMANN Carole	C 2 - 4	12.07.1996	*5.2.2.1*	*2*
18	SCHROEDER Viviane	C 1	11.07.1997	*4.1.2*	*1*
19	DUSSIER Florence	C 1	11.07.1997	*4.1.2*	*2*
20	DAME Joëlle	C 2 - 4	11.07.1997	*4.2.1*	*1*
21	SCHRANK Guy	C 2 - 4	11.07.1997	*4.2.1*	*2*
22	SCHIMBERG Sabine	C 2 - 4	11.07.1997	*4.2.1*	*3*
23	WEBER Tom	C 2 - 4	11.07.1997	*4.2.1*	*4*
24	DUHR Nadine	C 1	10.07.1998	*2.2.1*	*2*
25	MULLER Véronique	C 2 - 4	10.07.1998	*2.2.3*	*1*
26	KLEIN Myreille	C 2 - 4	10.07.1998	*2.2.3*	*3*
27	PILOT Martine	C 2 - 4	10.07.1998	*2.2.3*	*4*
28	HOSCHEIT Pascale	C 2 - 4	10.07.1998	*2.2.3*	*5*
29	CECCHETTI Myriam	C 2 - 4	09.07.1999	*2.4.1*	*1*
30	LHUILLIER Laetitia	C 1	09.07.1999	*2.4.1*	*2*
31	JULIO Candida	C 1	09.07.1999	*2.4.1*	*3*
32	GUEBEL Caroline	C 1	09.07.1999	*2.4.2.1*	*/*
33	SCHOMER Christiane	C 2 - 4	09.07.1999	*2.4.3*	*2*
34	RIPPINGER Annemie	C 2 - 4	09.07.1999	*2.4.3*	*3*
35	KÜNSCH Marion	C 2 - 4	09.07.1999	*2.4.3*	*4*
36	BERENS Nadine	C 2 - 4	09.07.1999	*2.4.3*	*5*
37	LINDEN Patricia	C 2 - 4	14.07.2000	*5.3.1*	*1*
38	PERRARD Carole	C 2 - 4	14.07.2000	*5.3.1*	*3*

Ordre d'ancienneté	Noms et prénoms	cycle	nomination réaffectation affectation	ordre de la délibération	ordre de nomination de réaffectation d'affectation
39	JENTGES Olivier	C 2 - 4	14.07.2000	*5.3.1*	*4*
40	PETERS Nadine	C 2 - 4	14.07.2000	*5.3.2*	*1*
41	MORBUS Christine	C 2 - 4	14.07.2000	*5.3.2*	*2*
42	ALLEVA Nadia	C 2 - 4	14.07.2000	*5.3.2*	*3*
43	NIEDERKORN Thessy	C 2 - 4	14.07.2000	*5.3.2*	*4*
44	MICHELS Pascale	C 2 - 4	14.07.2000	*5.3.2*	*5*
45	BERTOLINI Laurent	C 2 - 4	14.07.2000	*5.3.2*	*6*
46	SCHAUS Mireille	C 1	14.07.2000	*5.3.7*	*1*
47	CONRAD Nadine	C 2 - 4	13.07.2001	*4.5.1*	*1*
48	EICHENSEHER Nathalie	C 2 - 4	13.07.2001	*4.5.1*	*2*
49	RIES Tessy	C 2 - 4	13.07.2001	*4.5.1*	*4*
50	DENYS Sybille	C 2 - 4	13.07.2001	*4.5.1*	*6*
51	BARNET Christelle	C 1	13.07.2001	*4.5.3*	*/*
52	SCHILTZ Nadia	C 2 - 4	12.07.2002	*3.2.1*	*1*
53	MANCINI Carole	C 2 - 4	12.07.2002	*3.2.1*	*2*
54	PÜTZ Steve	C 2 - 4	12.07.2002	*3.2.1*	*3*
55	FEITLER Nathalie	C 2 - 4	12.07.2002	*3.2.1*	*4*
56	THEIS Nathalie	C 2 - 4	12.07.2002	*3.2.1*	*5*
57	ODEM Caroline	C 1	12.07.2002	*3.2.3*	*1*
58	CHRISTOPHORY Nora	C 1	12.07.2002	*3.2.3*	*2*
59	SCHMITT Jessica	C 1	12.07.2002	*3.2.3*	*3*
60	STAES Anne	C 1	12.07.2002	*3.2.3*	*4*
61	GREIVELDINGER Anne	C 1	12.07.2002	*3.2.4*	*/*

Ordre d'ancienneté	Noms et prénoms	cycle	nomination réaffectation affectation	ordre de la délibération	ordre de nomination de réaffectation d'affectation
62	NOEL Dorothy	C 2 - 4	11.07.2003	*4.8*	*1*
63	WEBER Tania	C 2 - 4	11.07.2003	*4.8*	*2*
64	EICHENSEHER Anne-Marie	C 2 - 4	09.07.2004	*2.6.2*	*2*
65	OLINGER Karin	C 2 - 4	09.07.2004	*2.6.2*	*3*
66	CANTALINI Corinne	C 2 - 4	09.07.2004	*2.6.2*	*4*
67	MATHGEN Anya	C 2 - 4	20.06.2005	*5.2*	*/*
68	HEIDT Sandy	C 1	15.07.2005	*2.7.1*	*1*
69	THILL Anne	C 1	15.07.2005	*2.7.1*	*2*
70	FUNCK Tanja	C 2 - 4	15.07.2005	*2.7.4*	*1*
71	SCHROEDER Marcelle	C 2 - 4	15.07.2005	*2.7.4*	*2*
72	SCHWINNINGER Sandra	C 2 - 4	15.07.2005	*2.7.4*	*4*
73	WIRTZ Nadine	C 2 - 4	15.07.2005	*2.7.4*	*5*
74	PASCOLINI Laura	C 2 - 4	15.07.2005	*2.7.4*	*6*
75	ZÜRCHER Sandy	C 2 - 4	15.07.2005	*2.7.4*	*7*
76	SCHOLLER Rachel	C 1	14.07.2006	*2.3.1*	*/*
77	MANTZ Nathalie	C 2 - 4	14.07.2006	*2.3.3*	*1*
78	PAVONE Lidia	C 2 - 4	14.07.2006	*2.3.3*	*2*
79	GLAUDEN Christine	C 2 - 4	13.07.2007	*1.3.2 s*	*1*
80	MULLER Christiane	C 2 - 4	13.07.2007	*1.3.2 s*	*2*
81	WIES Tamara	C 2 - 4	13.07.2007	*1.3.2 s*	*3*
82	BACKES Marc	C 2 - 4	13.07.2007	*1.3.2 s*	*4*
83	SCHRANK Jeff	C 2 - 4	13.07.2007	*1.3.2 s*	*5*
84	WEINTZEN Sandy	C 2 - 4	11.07.2008	*1.3.1 s*	*1*

Ordre d'ancienneté	Noms et prénoms	cycle	nomination réaffectation affectation	ordre de la délibération	ordre de nomination de réaffectation d'affectation
85	REITZ Yolande	C 2 - 4	11.07.2008	*1.3.1 s*	*2*
86	WAGNER Monique	C 2 - 4	11.07.2008	*1.3.1 s*	*3*
87	KONZ Mylène	C 2 - 4	11.07.2008	*1.3.1 s*	*4*
88	HANSEN Jennifer	C 2 - 4	11.07.2008	*1.3.1 s*	*5*
89	GIESER Désirée	C 2 - 4	11.07.2008	*1.3.1 s*	*6*
90	BISDORFF Christophe	C 2 - 4	11.07.2008	*1.3.1 s*	*7*
91	REMY Corinne	C 1	15.06.2009	*2.1 s*	*2*
92	HEITZ Véronique	C 1	15.06.2009	*2.1 s*	*3*
93	SEYLER Nathalie	C 1	15.06.2009	*2.1 s*	*4*
94	FONSECA Lisa	C 1	15.06.2009	*2.1 s*	*5*
95	TOMASINI Laura	C 2 - 4	15.06.2009	*2.2 s*	*/*
96	CAVUOTO Alessia	C 1	08.07.2009	*affectation MEN*	*2*
97	MANCINELLI Tania	C 2 - 4	08.07.2009	*affectation MEN*	*3*
98	BOCK Michèle	C 2 - 4	08.07.2009	*affectation MEN*	*4*
99	DALSCHEID Estelle	C 2 - 4	08.07.2009	*affectation MEN*	*6*
100	ALBERTY Cindy	C 2 - 4	08.07.2009	*affectation MEN*	*7*
101	PÜTZ Kelly	C 2 - 4	09.06.2010	*11.1 s*	*/*
102	GRAUL Stéphanie	C 1	09.07.2010	*affectation MEN*	*2*
103	NOESEN Stéphanie	C 2 - 4	09.07.2010	*affectation MEN*	*3*
104	SCHILTZ Jenny	C 2 - 4	09.07.2010	*affectation MEN*	*4*
105	DELSTANCHE Stéphanie	C 2 - 4	09.07.2010	*affectation MEN*	*5*
106	SUSAN Elisabeta	C 2 - 4	09.07.2010	*affectation MEN*	*6*
107	BIRASCHI Laurent	C 2 - 4	11.07.2011	*affectation MEN*	*1*

Ordre d'ancienneté	Noms et prénoms	cycle	nomination réaffectation affectation	ordre de la délibération	ordre de nomination de réaffectation d'affectation
108	ANNICCHIARICO Sandra	C 1	11.07.2011	*affectation MEN*	*3*
109	WOLFF Tamara	C 2 - 4	11.07.2011	*affectation MEN*	*4*
110	COLJON Danielle	C 2 - 4	22.06.2012	*réaffectation MEN*	*2*
111	KLEIN Sylvie	C 2 - 4	09.07.2012	*affectation MEN*	*2*
112	MARTINY Luc	C 2 - 4	09.07.2012	*affectation MEN*	*3*
113	RADONCIC Alma	C 2 - 4	09.07.2012	*affectation MEN*	*4*
114	GREIVELDINGER Laurence	C 2 - 4	18.06.2013	*réaffectation MEN*	*1*
115	WOLTER Florence	C 1	18.06.2013	*réaffectation MEN*	*2*
116	BROCKMEYER Christine	C 2 - 4	13.07.2013	*affectation MEN*	*1*
117	SCHILTZ Leslie	C1	13.07.2013	*affectation MEN*	*3*
118	SCHILTZ Pascal	C 2 - 4	13.07.2013	*affectation MEN*	*4*
119	SCHLESSER Thierry	C 2 - 4	13.07.2013	*affectation MEN*	*5*
120	STARFLINGER Nathalie	C1	16.06.2014	*réaffectation MEN*	*1*
121	DI NICOLA Pasqualina	C1	16.06.2014	*réaffectation MEN*	*2*
122	SCHNEIDER Jennifer	C 2 - 4	16.06.2014	*réaffectation MEN*	*5*
123	HEITZ Caroline	C 2 - 4	15.07.2014	*affectation MEN*	*1*
124	ANTONY Bryan	C 2 - 4	15.07.2014	*affectation MEN*	*2*
125	FORNELLA Laura	C 2 - 4	13.07.2015	*affectation MEN*	*1*
126	KAYSER Tania	C1	13.07.2015	*affectation MEN*	*2*
127	LADROYE Mélanie	C 2 - 4	13.07.2015	*affectation MEN*	*3*
128	EHLINGER Nadine	C 2 - 4	13.07.2015	*affectation MEN*	*4*
129	LORENT Manuela	C 2 - 4	13.07.2015	*affectation MEN*	*5*
130	SCHLESSER Laura	C 2 - 4	13.07.2015	*affectation MEN*	*6*

Ordre d'ancienneté	Noms et prénoms	cycle	nomination réaffectation affectation	ordre de la délibération	ordre de nomination de réaffectation d'affectation
131	BIEVER Rachel	C 2 - 4	13.07.2015	*affectation MEN*	*7*
132	KELSEN Sandy	C 2 - 4	06.06.2016	*3.4 s*	*/*
133	PIRES RODRIGUES Sandrine	C1	06.07.2016	*réaffectation MEN*	*1*
134	WOLTER Claude	C 2 - 4	06.07.2016	*réaffectation MEN*	*2*
135	FRANTZ Mandy	C 2 - 4	21.07.2016	*affectation MEN*	*1*
136	URHAUSEN Géraldine	C 2 - 4	21.07.2016	*affectation MEN*	*2*
137	NIEDERCORN Melissa	C 2 - 4	21.07.2016	*affectation MEN*	*3*
138	GAGGIOLI Alexandra	C 2 - 4	21.07.2016	*affectation MEN*	*4*
139	WEYER Cathleen	C 2 - 4	21.07.2016	*affectation MEN*	*5*
140	DIEDERICH Laurence	C 2 - 4	22.05.2017	*réaffectation MEN*	*1*
141	TRAVERSINI Tania	C 2 - 4	16.06.2017	*réaffectation MEN*	*1*
142	JOSSA Nathalie	C 2 - 4	16.06.2017	*réaffectation MEN*	*2*
143	WEIMANN Véronique	C 2 - 4	20.07.2017	*affectation MEN*	*1*
144	WINTERSDORF Joy	C 2 - 4	20.07.2017	*affectation MEN*	*2*
145	KRIES Cheryl	C 2 - 4	20.07.2017	*affectation MEN*	*3*
146	METZLER Kim	C 2 - 4	20.07.2017	*affectation MEN*	*4*
147	SOUSA CUNHA Catia	C 2 - 4	20.07.2017	*affectation MEN*	*5*
148	NEU Cathia	C 2 - 4	20.07.2017	*affectation MEN*	*6*
149	ANSAY Diana	C 2 - 4	20.07.2017	*affectation MEN*	*7*
150	RUSCITTI Lisa	C 1	24.09.2018	*affectation MEN*	*1*
151	ELSEN Anne	C 1	24.09.2018	*affectation MEN*	*2*
152	BERNARD Bob	C 2 - 4	24.09.2018	*affectation MEN*	*3*
153	CLEES Laura	C 2 - 4	24.09.2018	*affectation MEN*	*4*

Ordre d'ancienneté	Noms et prénoms	cycle	nomination réaffectation affectation	ordre de la délibération	ordre de nomination de réaffectation d'affectation
154	MOOTZ Dany	C 2 - 4	24.09.2018	*affectation MEN*	*5*
155	RASSEL Maité	C 2 - 4	24.09.2018	*affectation MEN*	*6*
156	BUSO Brenda	C 2 - 4	24.09.2018	*affectation MEN*	*7*
157	BLOCK Tamara	C 2 - 4	24.09.2018	*affectation MEN*	*8*
158	MOUTSCHEN Nic	C 2 - 4	24.09.2018	*affectation MEN*	*9*
159	WATRY Nathalie	C 2 - 4	24.09.2018	*affectation MEN*	*10*
160	HEINZ Pit	C 2 - 4	24.09.2018	*affectation MEN*	*11*
161	FRACCALVIERI Nicolas	C 1 - 4	01.09.2018	*affectation MEN*	*1*
162	QUIRIN Marc	C 1	17.06.2019	*2.1 s*	*1*
163	PANETTA Joana	C 1	17.06.2019	*2.1 s*	*2*
164	ANLLO PENA Stéphanie	C 1	17.06.2019	*2.1 s*	*3*
165	TARAYRE Michèle	C 2 - 4	17.06.2019	*2.2 s*	*4*
166	WEALER Aurélie	C 2 - 4	17.06.2019	*2.2 s*	*5*
167	BLAISE Julien	C 2 - 4	17.06.2019	*2.2 s*	*6*
168	GANGOLF Aline	C 2 - 4	18.07.2019	*affectation MEN*	*1*
169	HEINZ Anne	C 1	18.07.2019	*affectation MEN*	*2*
170	DEFENDI Laura	C 2 - 4	18.07.2019	*affectation MEN*	*3*
171	DA COSTA Sandy	C 2 - 4	18.07.2019	*affectation MEN*	*4*
172	FISCH Laurent	C 2 - 4	18.07.2019	*affectation MEN*	*5*
173	ANDRIANI Linda	C 2 - 4	18.07.2019	*affectation MEN*	*6*
174	DE SOUSA Cindy	C 2 - 4	18.07.2019	*affectation MEN*	*7*
175	THILL Véronique	C 2 - 4	18.07.2019	*affectation MEN*	*8*
176	THIL Serena	C 2 - 4	18.07.2019	*affectation MEN*	*9*

Ordre d'ancienneté	Noms et prénoms	cycle	nomination réaffectation affectation	ordre de la délibération	ordre de nomination de réaffectation d'affectation
177	GAUCHE Christian	C 2 - 4	18.07.2019	*affectation MEN*	*10*
178	LENTZ Mandy	C 2 - 4	18.07.2019	*affectation MEN*	*11*

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a r r ê t e

la liste d'ancienneté de l'année scolaire 2019/2020 décrite ci-dessus.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

4.2.	**Enseignement** **Organisation des classes de neige pour l'année 2020**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu l'organisation scolaire pour l'année 2019/2020 qui dispose, en son article « classes de neige », ce qui suit:

« *Un crédit budgétaire prévu pour cette activité, reprenant tous les frais d'organisation y compris les indemnités pour les accompagnateurs/trices, est mis à la disposition de l'association Classe de Neige de la Commune de Pétange asbl, avec l'obligation pour celle-ci de l'utiliser pour l'organisation de classes de neige à l'intention des écoliers du 4e cycle inscrits à la procédure d'orientation pour le passage l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire ou secondaire technique. Une dérogation peut être accordée par le conseil communal sur avis de l'inspecteur de l'enseignement fondamental et de la commission scolaire. Le programme détaillé est à soumettre aux délibérations du conseil communal en temps utile …* » ;

Considérant que

- l'activité sera organisée par l'association sans but lucratif « Classe de Neige de la Commune de Pétange » ;
- le voyage aura lieu du 15 au 23 janvier 2020 à Steinach Am Brenner en Autriche ;
- le nombre des participants sera de 215 élèves et de 31 adultes (détails suivent encore avec le dossier étoffé pour le séjour figurant é l'ordre du jour du collège échevinal du 8 novembre 2019) ;
- le déplacement s'effectuera avec un maximum de six autocars et d'un mini bus ;

Vu le budget provisoire établi par l'a.s.b.l. « Classe de Neige de la Commune de Pétange » en rapport avec ce séjour, qui fait apparaître un déficit de 125.257,50 euros ;

Vu le crédit disponible de 75.619,99 euros figurant à l'article 3.913.612160.99001 du budget de l'exercice 2019 ;

Considérant que le solde du déficit subventionnable sera liquidé à charge de l'article 3.913.612160.99001 du budget de l'exercice 2020 ;

Après délibération conforme,

par quinze voix pour et deux abstentions d é c i d e

1. D'approuver l'organisation des classes de neige 2020, telle qu'elle a été proposée par l'association sans but lucratif « Classe de Neige de la Commune de Pétange ».
2. De payer à ces fins à la susdite association une avance de 75.000,00 euros.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

5.	**Enseignement musical** **Introduction d'une nouvelle taxe relative aux frais de participation à l'enseignement musical**	**Décision**

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 19 novembre 2018, approuvée par arrêté grand-ducal du 28 mai 2019, aux termes de laquelle il a modifié le chapitre IX du règlement-taxe général – Ecole de musique ;

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins

- soulignant que dans le cadre de la modification du chapitre susmentionné du règlement-taxe général en 2018, il a entre autres été procédé à une augmentation des taxes d'inscription aux différents cours de musique offerts par l'école de musique de la commune de Pétange ;
- expliquant que les communes de Dippach et de Sanem, qui ne disposent pas de propres écoles de musique, ont informé le collège échevinal qu'elles seraient disposées à participer aux frais de l'enseignement musical de l'école de musique de la commune de Pétange pour autant que les élèves résidant sur le territoire de la commune respective pourraient en contrepartie bénéficier du minerval « résident » plus favorable ;
- informant que les deux communes précitées sont disposées à payer une participation s'élevant à 780,00 euros par an et par élève inscrit ;
- proposant, compte tenu de ce qui précède, d'introduire au chapitre IX du règlement-taxe général « Ecole de musique » une nouvelle taxe relative aux frais de participation à l'enseignement musical de 780,00 euros, à payer par année et par élève par la commune requérante, et qu'en contrepartie, le minerval « résident » respectivement « résident adulte » est appliqué aux élèves de la commune concernée ;
- précisant que l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement musical dans l'école de musique de la commune de Pétange restent de la seule compétence et responsabilité de la commune de Pétange ;

Vu la loi modifiée du 28 avril 1998 portant
a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal;
b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail;
c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

par quinze voix pour et deux abstentions d é c i d e

De compléter, à partir de l'année scolaire 2019/2020, le chapitre IX « Ecole de musique » du règlement-taxe général comme suit :

IX Ecole de musique

1) Taxes d'inscription

Cours	Résident	Résident adulte	Non-résident	Non-résident adulte
Cours collectif	30 €	60 €	120 €	180 €
Cours parallèles obligatoires	30 €	30 €	30 €	30 €
Cours d'ensemble	30 €	30 €	30 €	30 €
Cours individuel dont la durée est inférieure ou égale à 30 min	60 €	180 €	240 €	480 €
Cours individuel dont la durée est supérieure à 30 min	90 €	210 €	390 €	630 €

Location d'instruments	Résident	Résident adulte	Non-résident	Non-résident adulte
Par instrument	120 €	120 €	120 €	120 €

2) Participation à l'enseignement musical

Taxe relative aux frais de participation à l'enseignement musical
- par année et par élève inscrit .....780 €

Sur demande écrite, la taxe reprise ci-dessus est facturée à la commune requérante au cours du premier trimestre de l'année scolaire. En contrepartie, le minerval « résident » respectivement « résident adulte » est appliqué à tous les élèves résidant sur le territoire de la commune requérante.

La présente délibération est transmise à l'autorité supérieure pour approbation.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

6.1.	**Personnel communal** **Création d'un poste d'employé communal (m/f) pour les besoins de l'Office social**	**Décision**

Le conseil communal,

Considérant que M. Becker Romain a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour;

Entendu le porte-parole du collège échevinal :

- constatant que le nombre de dossiers sociaux à traiter par les assistants sociaux de l'Office social ne cesse d'augmenter ;
- informant que le nombre de consultations a également été plus important ;
- rappelant que le nombre d'employés communaux de la carrière de l'assistant social détachés à l'Office social s'élève à 3,5 ETP (équivalent temps plein), dont 3 agents avec une tâche à plein temps et un agent avec une tâche à mi-temps ;
- rendant attentif qu'il devient de plus en plus impossible aux agents de l'Office social de gérer convenablement tous les dossiers sociaux ;
- proposant, compte tenu de ce qui précède, de créer pour les besoins de l'Office social, un poste d'employé communal (m/f) à plein temps du groupe d'indemnité A2, sous-groupe éducatif et psychosocial (assistant social / hygiène sociale) ;

Vu l'avis favorable de la délégation des fonctionnaires et employés communaux du 5 novembre 2019 ;

Vu le règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ;

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

1. De créer pour les besoins de l'Office social, un poste d'employé communal (m/f) à plein temps du groupe d'indemnité A2, sous-groupe éducatif et psychosocial (assistant social / hygiène sociale).
2. De charger le collège échevinal de publier sans tarder la vacance du poste d'employé communal (m/f) repris sub 1) ci-dessus.

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir donner son attache à la présente.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

6.2.	**Personnel communal** **Allocation d'une prime d'opérateur informatique à un fonctionnaire communal**	**Décision**

Le conseil communal,

Revu sa décision du 19 mars 1990, approuvée par l'autorité supérieure le 11 avril 1990, réf. n°900/90, par laquelle il avait décidé d'allouer à Mme Margot Pettkus une prime informatique de douze points indiciaires par mois avec effet au 1er avril 1990 ;

Revu sa décision du 22 octobre 2018, approuvée par l'autorité supérieure le 21 décembre 2018, référence n° L/11216/18, par laquelle il a accordé démission volontaire à la fonctionnaire susmentionnée à partir du 1er novembre 2019 ;

Revu sa décision du 4 février 2019, approuvée par l'autorité supérieure le 6 mai 2019, référence n° L/144668/19, par laquelle il a nommé M. Frank Merges provisoirement aux fonctions de chargé technique à la cellule informatique du service de la structure d'accueil et de promotion touristique, culturelle et historique de l'administration communale ;

Considérant que M. Merges Frank assume dans sa tâche journalière la gestion du matériel informatique et assure le fonctionnement du réseau informatique de l'administration et des installations satellites en terminal-serveur (office social, services régie, école de musique, etc.) en étroite collaboration avec le SIGI et les fournisseurs de notre matériel informatique (hardware et software) ;

Considérant qu'il assure des dépannages et interventions pour assurer le bon fonctionnement du matériel informatique et assiste en outre les agents communaux dans l'utilisation des diverses applications utilisées ;

Considérant qu'il serait juste et équitable de lui accorder la prime d'opérateur informatique, étant donné que l'autre membre du service informatique touche cette prime, accordée le 15 juin 2009 à M. Patrick Wagner conformément aux dispositions du règlement du Gouvernement en Conseil du 11 mars 1994 ;

Vu le règlement du Gouvernement en Conseil du 11 mars 1994 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme ;

à l'unanimité d é c i d e

de transférer, rétroactivement avec effet au 1er novembre 2019, la prime informatique de douze points indiciaires par mois de Mme Margot Pettkus, fonctionnaire dans le groupe de traitement B1-administratif, à M. Frank Merges, fonctionnaire dans le groupe de traitement B1-technique.

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir donner son attache à la présente.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

7.1.	**Affaires sociales** **Convention avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse fixant la participation financière aux frais de construction de la nouvelle Maison Relais à Lamadelaine**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu la convention signée le 18 septembre 2019 entre le collège des bourgmestre et échevins et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse relative à la participation financière de l'Etat à la construction de la nouvelle école fondamentale avec structure d'éducation et d'accueil à Lamadelaine ;

Considérant qu'aux termes de celle-ci, l'Etat accorde une participation financière limitée à :

- 50% du coût de la construction et/ou de l'aménagement de la structure pour les services d'éducation et d'accueil pour enfants destinée à l'accueil de 242 enfants scolarisés, avec un montant maximum de 10.000,00 euros par chaise ;
- Cette participation financière est augmentée de 2.500,00 euros par chaise pour le premier équipement spécifique (max. 120 enfants scolarisés) ;
- En cas d'aménagement d'une cuisine de production, la participation financière est augmentée de 125.000,00 euros ;
- En cas d'aménagement d'une aire de jeux extérieure, la participation financière est augmentée de 8.500,00 euros ;

Considérant que le montant total maximum de la subvention étatique pour lesdites structures atteindra ainsi 2.853.500,00 euros (TVA et honoraires compris) ;

Vu l'article 173ter de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

la convention telle que décrite ci-dessus.

La présente sera transmise à l'autorité supérieure avec prière d'y donner son attache.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

7.2.	**Affaires sociales** **Convention avec l'association ProActif ASBL et l'Association des Musées et Tourisme Ferroviaires (AMTF Train 1900) ASBL relative à la réinsertion de chômeurs sur le marché du travail**	**Décision**

Le conseil communal,

Considérant que M. Mertzig Romain a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour;

Vu la convention signée le 17 octobre 2019 avec l'association ProActif ASBL et l'Association des Musées et Tourisme Ferroviaires (AMTF Train 1900) ASBL ayant pour objet de promouvoir la réinsertion de jeunes chômeurs sur le marché du travail ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal expliquant que

- la convention met en place un partenariat entre le ProActif, la Commune de Pétange et l'Association des Musées et Tourisme Ferroviaires (AMTF Train 1900) ;
- la collaboration a comme objet de promouvoir la réinsertion de chômeurs (m/f) sur le marché du travail ; elle se fait par la formation et la mise au travail dans le cadre des activités de l'AMTF, exploitant du « Train 1900 » sur le site du parc industriel, ferroviaire et industriel du Fond-de-Gras ;
- la convention a pour objet la rénovation et la maintenance de matériel ferroviaire historique garé sur le site de la gare du Fond-de-Gras, ainsi que l'entretien du site, les travaux de débroussaillage le long des rails entre Pétange, Fond-de-Gras et Rodange ;
- les trois partenaires concourent à la réalisation de l'objectif fixé ci-dessus (apport financier de ProActif et de la Commune de Pétange, planification du projet par l'AMTF, …..) ;
- la convention prend effet le 1er janvier 2020 et est conclue pour une durée de 12 mois avec possibilité de tacite reconduction ;
- la convention a une valeur de 244.270,48 euros (HTVA) ;

Vu l'article 173ter de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

la convention telle que décrite ci-dessus.

La présente est transmise pour approbation à l'autorité supérieure étant donné que la valeur dépasse le seuil de 100.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

7.3.	**Affaires sociales** **Aide financière pour la promotion de produits locaux en vue d'améliorer le revenu des femmes dans la Région des Savanes au Togo**	**Décision**

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins

- faisant état que
  - la Commune, membre du « Klimabündnis Lëtzebuerg », s'est engagée - en signant cette convention approuvée par le conseil communal le 1er avril 1996 et par le Ministre de l'Intérieur le 16 juillet 1996 réf. 57/96/CAC - à soutenir les peuples du Tiers Monde par un partenariat politique et financier avec des communes ou organisations locales du Tiers Monde, en particulier les organisations des peuples indigènes ;
  - le Ministère des Affaires étrangères, Service de la Coopération et de l'Action humanitaire, a signé un accord-cadre avec l'association Action Solidarité Tiers Monde (ASTM) ;
  - l'organisation « ONG Gens des Médias de la Région des Savanes GEME-SA » se bat pour le renforcement des capacités des coopératives ce qui a permis des progrès significatifs en terme de structuration, de gouvernance démocratique, de leadership, de gestion interne et de redistribution des dividendes dans la Région des Savanes, préfectures de Tôné, Cincassé et Oti au TOGO ;
  - l'ASTM est partenaire de l'organisation AGEME-SA depuis 2013 ;
  - le présent projet s'inscrit dans la ligne de la politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre qui vise la valorisation de la position sociale et le potentiel de la femme dans la famille et dans la communauté, l'accroissement de la capacité productive des femmes et leur niveau de revenu ;
  - les bénéficiaires directs sont les 200 femmes membres de six coopératives collaborant avec l'association GEME-SA ainsi que les familles et communautés villageoises des membres des regroupements ;
- suggérant en l'occurrence de prévoir une partie du crédit disponible, soit 10.000,00 euros, pour le projet dont question ;

Vu le crédit, au montant de 30.000,00 euros, inscrit à l'article 3.261.648350.99001 du budget de l'exercice 2019 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

d'allouer à l'association sans but lucratif « Action Solidarité Tiers Monde », de Luxembourg, avenue de la Liberté n°55, CCPLLULL LU76 1111 0099 9096 0000, une aide financière de 10.000,00 euros pour l'action décrite ci-dessus.

La présente ne sera pas soumise à l'approbation de l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

7.4.	**Affaires sociales** **Aide financière pour le projet de reconstruction des infrastructures scolaires ravagées par la guerre au Sud-Soudan**	**Décision**

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins

- faisant état que
  - la Commune, membre du « Klimabündnis Lëtzebuerg », s'est engagée - en signant cette convention approuvée par le conseil communal le 1er avril 1996 et par le Ministre de l'Intérieur le 16 juillet 1996 réf. 57/96/CAC - à soutenir les peuples du Tiers Monde par un partenariat politique et financier avec des communes ou organisations locales du Tiers Monde, en particulier les organisations des peuples indigènes ;
  - le Ministère des Affaires étrangères, Service de la Coopération et de l'Action humanitaire, a signé un accord-cadre avec l'association Christian Solidarity International CSI Lëtzebuerg ONG ;
  - le projet se fait en collaboration avec le partenaire local Bishop Gassis Rescue and Relief Foundation ;
  - le présent projet vise la reconstruction de l'école primaire et de l'école secondaire au village Mayen Abun dans la province Nord-Bahr El-Ghazal au Sudan du Sud ; il est projeté de renouveler la toiture de l'école primaire, d'installer des latrines et de remplacer les portes et les fenêtres ainsi que d'acquérir des bancs scolaires pour les deux écoles ;
  - en parallèle sont formés 60 instituteurs/trices, 1.000 filles reçoivent un paquet hygiénique accompagné d'une sensibilisation sur le thème de l'hygiène et les élèves de huit écoles du Twic County reçoivent du matériel scolaire ainsi que deux uniformes chacun ;
- suggérant en l'occurrence de prévoir une partie du crédit disponible, soit 10.000,00 euros, pour le projet dont question ;

Vu le crédit, au montant de 30.000,00 euros, inscrit à l'article 3.261.648350.99001 du budget de l'exercice 2019 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

d'allouer à l'association sans but lucratif « CSI Lëtzebuerg ONG », de Luxembourg, rue de Strasbourg n°51, CCPLLULL LU27 1111 0868 8772 0000, une aide financière de 10.000,00 euros pour l'action décrite ci-dessus.

La présente ne sera pas soumise à l'approbation de l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

7.5	**Affaires sociales** **Aide financière pour le projet relatif à l'accroissement des disponibilités d'un complexe scolaire dans la commune de Koudougou au Burkina Faso**	**Décision**

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins

- faisant état que
  - la Commune, membre du « Klimabündnis Lëtzebuerg », s'est engagée - en signant cette convention approuvée par le conseil communal le 1er avril 1996 et par le Ministre de l'Intérieur le 16 juillet 1996 réf. 57/96/CAC - à soutenir les peuples du Tiers Monde par un partenariat politique et financier avec des communes ou organisations locales du Tiers Monde, en particulier les organisations des peuples indigènes ;
  - le Ministère des Affaires étrangères, Service de la Coopération et de l'Action humanitaire, a signé un accord-cadre avec l'association ONG le Soleil dans la Main ;
  - le projet BANGRE VENEEM « La lumière du savoir » est un complexe scolaire situé au village de Péyiri, quartier de Youlou dans la commune de Koudougou, province de Boulkiemdé au Burkina Faso ;
  - l'ONG Le soleil dans la Main intervient au Bourkina Faso depuis 2003 ;
  - le présent projet prévoit d'accroître la disponibilité des infrastructures d'éducation par la construction d'un complexe intégré d'éducation de base, de favoriser l'accès aux livres et aux moyens modernes de communication afin de promouvoir la diversité culturelle à travers la construction d'un Centre de Lecture et de promotion des Activités Culturelles CELPAC, d'améliorer l'offre d'alphabétisation, le fonctionnement du centre de formation professionnelle et de créer des cadres de soutien scolaire ;
  - les bénéficiaires directs sont 1.100 enfants scolarisés par an auxquels s'ajoutent les personnes fréquentant le CELPAC, les cours d'alphabétisation et les cours du soir ;
- suggérant en l'occurrence de prévoir une partie du crédit disponible, soit 10.000,00 euros, pour le projet dont question ;

Vu le crédit, au montant de 30.000,00 euros, inscrit à l'article 3.261.648350.99001 du budget de l'exercice 2019 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

d'allouer à l'association sans but lucratif « ONG Le Soleil dans la Main », de Winseler, Duerfstrooss n°48, CCPLLULL LU43 1111 2051 2264 0000, une aide financière de 10.000,00 euros pour l'action décrite ci-dessus.

La présente ne sera pas soumise à l'approbation de l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

7.6.	**Affaires sociales** **Approbation du budget rectifié de 2019 et du budget de l'exercice 2020 de l'Office social**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le budget rectifié de 2019 et le budget de l'exercice 2020 de l'Office social de Pétange ;

Vu la délibération afférente du conseil d'administration de l'Office social arrêtée en sa séance du 23 octobre 2019 ;

Vu la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le budget rectifié de 2019 et le budget de l'exercice 2020 de l'Office social de Pétange.

Transmet les documents en question, lesquels font partie intégrante de la présente, à l'autorité supérieure pour approbation.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

8.	**Ordre public** **Prorogation de l'heure de fermeture des débits de boissons publics à l'occasion de certaines fêtes ou festivités en 2020**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu la loi modifiée du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets et plus spécialement l'article 17, alinéa 4, d'après lequel le conseil communal est autorisé à proroger, de façon générale jusqu'à trois heures du matin, les heures d'ouverture des débits de boissons alcooliques, cela à l'occasion de certaines fêtes et festivités ;

Vu également la loi du 15 juillet 1993 concernant les débits de boissons non alcooliques et plus spécialement l'article 2, d'après lequel le conseil communal est autorisé à proroger, de façon générale, jusqu'à trois heures du matin, les heures d'ouverture des débits de boissons non alcooliques, cela à l'occasion de certaines fêtes et festivités ;

Vu la loi du 12 juillet 2002 modifiant les articles 17 et 19 de la loi du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins,

à l'unanimité a r r ê t e :

Article 1er.- Pendant l'année 2020, aux jours désignés ci-après, l'heure de fermeture des débits de boissons alcooliques et non alcooliques est reculée jusqu'à trois heures du matin des jours suivants :

Jour :	**Date :**	**Fête/Festivité :**	**Commune/Section :**
dimanche	1er janvier	Nouvel An	La Commune
vendredi, samedi et dimanche	21,22 et 23 février	Carnaval	La Commune
vendredi et samedi	20 et 21 mars	Mi-Carême	La Commune
dimanche	12 avril	Pâques	La Commune
jeudi	30 avril	Fête du Travail	La Commune

Jour :	**Date :**	**Fête/Festivité :**	**Commune/Section :**
dimanche	31 mai	Pentecôte	La Commune
vendredi et samedi	12 et 13 juin	Fête patronale	Pétange
lundi et mardi	22 et 23 juin	Fête nationale	La Commune
vendredi et samedi	24 et 25 juillet	Fête patronale	Lamadelaine
vendredi et samedi	14 et 15 août	Kermesse Assomption	Rodange
vendredi et samedi	2 et 3 octobre	Fête patronale	Rodange
vendredi et samedi	16 et 17 octobre	Kermesse d'Automne	Lamadelaine
vendredi et samedi	6 et 7 novembre	Kermesse St Hubert	Pétange
jeudi	24 décembre	Veille de Noël	La Commune
vendredi	25 décembre	Noël	La Commune
jeudi	31 décembre	Saint-Sylvestre	La Commune

Article 2.- Une expédition de la présente décision sera transmise aux commissariats de la police grand-ducale de Pétange/Käerjeng et de Differdange.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

9.1.	**Propriétés** **Compromis concernant l'acquisition gratuite de terrains sis à Pétange, lieux-dits « Am Wäissebrill » et « Rue de la Résistance », de la part de M. Henri Nangeroni et Mme Danielle Nangeroni**	**Décision**

Le conseil communal,

Considérant que M. Breyer Roland a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour;

Vu le compromis du 19 avril 2019, ayant pour objet l'acquisition gratuite de terrains sis à Pétange, lieux-dits « Am Wäissebrill » et « Rue de la Résistance », de la part de M. Henri Nangeroni et Mme Danielle Nangeroni ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal expliquant qu'il s'agit de terrains sis à Pétange, lieux-dits « Am Wäissebrill » et « Rue de la Résistance » :

- place, numéro cadastral 606/8538, avec une contenance de 0,06 are
- place, numéro cadastral 606/8539, avec une contenance de 0,04 are
- place, numéro cadastral 606/8540, avec une contenance de 0,01 are
- place, numéro cadastral 613/8548, avec une contenance de 0,01 are
- place, numéro cadastral 613/8549, avec une contenance de 0,01 are
- place, numéro cadastral 638/8551, avec une contenance de 0,02 are
- place, numéro cadastral 638/8552, avec une contenance de 0,10 are
- place, numéro cadastral 638/8553, avec une contenance de 0,08 are
- place, numéro cadastral 638/8554, avec une contenance de 0,02 are

Considérant que l'acquisition des terrains se fait gratuitement conformément aux dispositions retenues dans le cadre du projet de lotissement présenté à l'époque par Antoine Nangeroni pour des fonds sis à Pétange, rue Antoine Nangeroni, rue Weissenbrill et rue de la Résistance; les terrains sont destinés à être intégrés dans le domaine de la voirie publique ;

Vu un certificat attestant que ladite acquisition a fait l'objet d'une enquête publique du 3 au 19 juin 2019 et qu'aucune réclamation n'a été présentée à son encontre ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le compromis portant sur l'acquisition des terrains telle que mentionnée ci-dessus.
La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

9.2.	**Propriétés** **Compromis concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Rue Michel Rodange », de la part de la société Elsa Immo SARL**	**Décision**

Le conseil communal,

Considérant que MM. Arendt Patrick et Breyer Roland ont quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour;

Vu le compromis du 10 septembre 2019, ayant pour objet l'acquisition d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Rue Michel Rodange », de la part de la société Elsa Immo SARL ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal expliquant qu'il s'agit d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Rue Michel Rodange », place voirie, numéro cadastral 611/8245, avec une contenance de 7,70 ares ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait gratuitement conformément à la convention relative au plan d'aménagement particulier, présenté par la société Elsa Immo SARL, dans le cadre de la réalisation d'un lotissement sur des fonds sis à Rodange, rue Michel Rodange, et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné que le terrain sera intégré dans le domaine de la voirie publique communale ;

Vu un certificat attestant que ladite acquisition a fait l'objet d'une enquête publique du 30 septembre au 18 octobre 2019 et qu'aucune réclamation n'a été présentée à son encontre ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le compromis portant sur l'acquisition gratuite du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

9.3.	**Propriétés** **Compromis concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue Charlotte », de la part de la société Sara Immo SARL**	**Décision**

Le conseil communal,

Considérant que M. Breyer Roland a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour;

Vu le compromis du 19 avril 2019, ayant pour objet l'acquisition d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue Charlotte », de la part de la société Sara Immo SARL ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal expliquant qu'il s'agit d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue Charlotte », place voirie, numéro cadastral 573/8313, avec une contenance estimée de 1,00 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait gratuitement conformément au permis de bâtir n° 2017.293.GEGE/AGST, délivré en date du 18 janvier 2018, et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu un certificat attestant que ladite acquisition a fait l'objet d'une enquête publique du 14 au 30 octobre 2019 et qu'aucune réclamation n'a été présentée à son encontre ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le compromis portant sur l'acquisition gratuite du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

9.4.	**Propriétés** **Compromis concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Avenue Dr Gaasch », de la part de la société Kalista Immo SA**	**Décision**

Le conseil communal,

Considérant que M. Breyer Roland a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour;

Vu le compromis du 4 octobre 2019, ayant pour objet l'acquisition d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Avenue Dr Gaasch », de la part de la société Kalista Immo SA ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal expliquant qu'il s'agit d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Avenue Dr Gaasch », place voirie, partie du numéro cadastral 591/7776, avec une contenance estimée de 0,21 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait gratuitement conformément au permis de bâtir n° 2018.029.GEGE/AGST, délivré en date du 24 septembre 2019, et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine de la voirie publique communale ;

Vu un certificat attestant que ladite acquisition a fait l'objet d'une enquête publique du 14 au 30 octobre 2019 et qu'aucune réclamation n'a été présentée à son encontre ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le compromis portant sur l'acquisition gratuite du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

9.5.	**Propriétés** **Compromis concernant l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue de la Providence », de la part de M. Patrick Muller et Mme Milena Ghetti**	**Décision**

Le conseil communal,

Considérant que MM. Breyer Roland et Goergen Marc ont quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour;

Vu le compromis du 14 août 2019, ayant pour objet l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue de la Providence », de la part de M. Patrick Muller et Mme Milena Ghetti ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal expliquant qu'il s'agit d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue de la Providence », place voirie, numéro cadastral 838/4448, avec une contenance de 0,10 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix de 750,00 euros l'are, c'est-à-dire au prix total de 75,00 euros et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu un certificat attestant que ladite acquisition a fait l'objet d'une enquête publique du 26 septembre au 18 octobre 2019 et qu'aucune réclamation n'a été présentée à son encontre ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le compromis portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

9.6.	**Propriétés** **Compromis concernant l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », de la part de M. José Aparecido Cardoso et Mme Elizabeth Bezerra Branquinho Cardoso**	**Décision**

Le conseil communal,

Considérant que MM. Breyer Roland et Goergen Marc ont quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour;

Vu le compromis du 14 août 2019, ayant pour objet l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », de la part de M. José Aparecido Cardoso et Mme Elizabeth Bezerra Branquinho Cardoso ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal expliquant qu'il s'agit d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », place voirie, numéro cadastral 985/4287, avec une contenance de 0,15 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix de 750,00 euros l'are, c'est-à-dire au prix total de 112,50 euros et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu un certificat attestant que ladite acquisition a fait l'objet d'une enquête publique du 1er au 22 octobre 2019 et qu'aucune réclamation n'a été présentée à son encontre ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le compromis portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

9.7.	**Propriétés** **Compromis concernant l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », de la part de M. Celestino Ruivo Caçador et Mme Sîlvia Ruivo Caçador**	**Décision**

Le conseil communal,

Considérant que M. Goergen Marc a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour;

Vu le compromis du 14 août 2019, ayant pour objet l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », de la part de M. Celestino Ruivo Caçador et Mme Sîlvia Ruivo Caçador ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal expliquant qu'il s'agit d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », place voirie, numéro cadastral 916/4372, avec une contenance de 0,43 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix de 750,00 euros l'are, c'est-à-dire au prix total de 322,50 euros et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu un certificat attestant que ladite acquisition a fait l'objet d'une enquête publique du 17 octobre au 6 novembre 2019 et qu'aucune réclamation n'a été présentée à son encontre ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le compromis portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

9.8.	**Propriétés** **Compromis concernant l'acquisition d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « In der Laach », de la part de M. Henri Joachim**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le compromis du 4 octobre 2019, ayant pour objet l'acquisition d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « In der Laach », de la part de M. Henri Joachim ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal expliquant qu'il s'agit d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « In der Laach », terre labourable, numéro cadastral 225/2547, avec une contenance de 5,10 ares ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix de 10.000,00 euros l'are, c'est-à-dire au prix total de 51.000,00 euros et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique dans le cadre de la signature du « Pacte Logement » et de l'initiative de la Commune de développer la construction de maisons unifamiliales en vue de contrebalancer la promotion accrue de nouvelles résidences par le secteur privé ;

Vu un certificat attestant que ladite acquisition a fait l'objet d'une enquête publique du 14 au 30 octobre 2019 et qu'aucune réclamation n'a été présentée à son encontre ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le compromis portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

9.9.	**Propriétés** **Acte concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Rue de la Gendarmerie », de la part de la société Immobilière Krypton SA**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu l'acte du 7 octobre 2019, ayant pour objet l'acquisition de la part de la société Immobilière Krypton SA, d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Rue de la Gendarmerie », place voirie, numéro cadastral 634/7481 (partie de l'ancien numéro 634/4206) avec une contenance de 0,33 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait gratuitement et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine de la voirie publique communale ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait gratuitement conformément au permis de bâtir n° 2007.045.GLJE, délivré en date du 18 mai 2007, et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine de la voirie publique communale ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition gratuite du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

9.10.	**Propriétés** **Acte concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Rue de la Terre Noire », de la part de Mme Maria Breyer**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu l'acte du 25 octobre 2019, ayant pour objet l'acquisition gratuite de la part de Mme Maria Breyer, d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Rue de la Terre Noire », place voirie, numéro cadastral 1123/8250 (partie de l'ancien numéro 1123/5276) avec une contenance de 0,35 are ;

Considérant que l'acquisition se fait gratuitement et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition gratuite du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

9.11.	**Propriétés** **Acte concernant l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », de la part de Mme Véra Rospert**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu le compromis du 14 août 2019 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 23 septembre 2019 ;

Vu l'acte du 28 octobre 2019, ayant pour objet l'acquisition de la part de Mme Véra Rospert, d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », place voirie, numéro cadastral 910/4365 (partie de l'ancien numéro 910/3080) avec une contenance de 0,57 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix total de 427,50 euros ;

Considérant que l'acquisition se fait dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

9.12.	**Propriétés** **Acte concernant l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », de la part de M. Roger Marchetti et Mme Marie Gansen**	**Décision**

Le conseil communal,

Considérant que Mme Bouché-Berens Marie-Louise a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour;

Vu le compromis du 14 août 2019 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 23 septembre 2019 ;

Vu l'acte du 31 octobre 2019, ayant pour objet l'acquisition de la part de M. Roger Marchetti et Mme Marie Gansen, d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », place voirie, numéro cadastral 914/4368 (partie de l'ancien numéro 914/2967) avec une contenance de 0,57 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix total de 427,50 euros ;

Considérant que l'acquisition se fait dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

9.13.	**Propriétés** **Acte concernant l'acquisition de terrains sis à Lamadelaine, lieu-dit « Im Deich », de la part de M. Roger Niedercorn**	**Décision**

Le conseil communal,

Considérant que Mme Bouché-Berens Marie-Louise a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour;

Vu le compromis du 3 mai 2019 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 17 juin 2019 ;

Vu l'acte du 28 octobre 2019, ayant pour objet l'acquisition de la part de M. Roger Niedercorn, de terrains sis à Lamadelaine, lieu-dit « Im Deich », terre labourable, numéros cadastraux 653/1843 et 654/1844 avec une contenance de 28,00 ares respectivement 32,50 ares ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix total de 36.300,00 euros ;

Considérant que l'acquisition se fait dans un but d'utilité publique, c'est-à-dire, dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la protection de la nature ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

9.14.	**Propriétés** **Acte concernant la vente d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Rue Joseph Philippart », à Mme Anja Larsen**	**Décision**

Le conseil communal,

Considérant que Mme Bouché-Berens Marie-Louise a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour;

Vu le compromis du 21 mars 2011 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 21 mars 2011 ;

Vu l'acte du 28 octobre 2019, ayant pour objet la vente à Mme Anja Larsen, d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Rue Joseph Philippart », place, numéro cadastral 84/7626 avec une contenance de 0,22 are ;

Considérant que la vente du terrain se fait au prix total de 154,00 euros ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur la vente du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 50.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

9.15.	**Propriétés** **Acte de constitution de servitude relatif à un terrain communal sis à Pétange, lieu-dit « Rue Antoine Nangeroni » avec la société Youbuild Immobilier SARL**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu l'acte du 17 octobre 2019 ayant pour objet la constitution d'une servitude de passage partant de Pétange, lieu-dit « Rue de Weissenbrill » en traversant un terrain, numéro cadastral 606/9541 (fonds servant), pour rejoindre le lieu-dit « Rue Antoine Nangeroni » ;

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins expliquant que le propriétaire du terrain accorde le droit à l'administration communale de :

- réaliser à tout moment et sans avoir besoin de prévenir le propriétaire à l'avant, les mesures d'entretien des conduites souterraines, y compris les ouvrages et équipements accessoires tels que regards, chambres à vanne, etc... nécessaires à leur bon fonctionnement ;
- utiliser, une bande de terrain suivant les besoins du chantier pendant la durée des travaux ;
- déplacer provisoirement des poteaux et des clôtures si besoin pendant la durée des travaux ;

Considérant que la présente constitution de servitude est évaluée à 375,00 euros pour les besoins d'enregistrement ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur la constitution de servitude de passage décrite ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

9.16.	**Propriétés** **Convention avec la société Creos Luxembourg SA concernant l'installation d'un poste de transformation à Lamadelaine, rue Nicolas Thill**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu la convention concernant l'installation d'un poste de transformation sur un terrain sis à Lamadelaine, rue Nicolas Thill, numéro cadastral 835/4322, signée le 11 octobre 2019 avec la société Creos Luxembourg SA ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal expliquant que la commune accorde à la société Creos Luxembourg SA le droit :

- d'ériger un poste de transformation, des câbles électriques souterrains et des tuyaux de réserve pour câbles ;
- d'entrer à tout moment et sans préavis sur la susdite propriété pour l'exécution de tous travaux nécessaires ;
- de faire entrer les véhicules et appareils servant auxdits travaux ;
- d'ouvrir et d'enlever temporairement les clôtures de toutes espèces ;
- d'ébrancher ou d'abattre les arbres susceptibles de causer des troubles à l'exploitation des lignes électriques ;

Considérant que la constitution de servitude est concédée par la commune à titre gratuit, conformément à l'article 40 de la loi du 1er août 2007 sur l'organisation du marché de l'électricité ;

Vu l'article 173ter de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

la convention relative à l'installation d'un poste de transformation décrite ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation de l'autorité supérieure étant donné que la valeur est inférieure au seuil de 100.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 18 novembre 2019

Séance publique du 18 novembre 2019
Annonce publique et convocation des conseillers: 12 novembre 2019

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

10.	**Urbanisation** **Demande de morcellement de la part de M. Carlo Collé pour le compte de Mme Anna Winandy concernant un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue de la Fontaine »**	**Décision**

Le conseil communal,

Vu la demande d'autorisation de morcellement introduite par M. Carlo Collé pour le compte de Mme Anna Winandy demeurant à L-4753 Pétange, Place de la Libération 7, concernant un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue de la Fontaine », numéro cadastral 94/2707 ;

Considérant qu'il s'agit de la division de la parcelle susmentionnée en deux lots en vue de la vente de l'immeuble existant avec une partie du terrain ;

Considérant que la parcelle concernée est classée par le plan d'aménagement général en vigueur dans une zone urbanisée mixte villageoise [MIX-v] et qu'elle est couverte par un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier », SD :L11 ;

Considérant qu'en application de l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, tout lotissement de terrains réalisés dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier « quartier existant » est décidé par le conseil communal et publié conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ; qu'on entend par lotissement de terrains, la répartition d'une ou de plusieurs parcelles en un ou plusieurs lots, en vue de leur affectation à la construction ;

Revu sa décision du 15 juin 2019, par laquelle il a approuvé un compromis avec le propriétaire susmentionné en vue de l'acquisition de la ferme et des dépendances ainsi que d'une partie du terrain susmentionnés ;

Vu le règlement grand-ducal du 28 juillet 2011 concernant le contenu du plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité m a r q u e s o n a c c o r d

avec le morcellement du terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue de la Fontaine », numéro cadastral 94/2707.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.